

Newsletter de la CPSA 2/2026

Deuxième mise à jour de l'année 2026 : mise en œuvre réussie de la vague 2.

Le 24 septembre 2026, en collaboration avec Baticontrol, nous avons à nouveau pu mettre en œuvre quelques modifications dans l'outil d'application. Il s'agit d'adaptations, mineures ou majeures, qui facilitent le travail au quotidien des CPP et que nous avons élaborées avec elles. Nous invitons les utilisateurs et utilisatrices à adresser leurs commentaires et suggestions au secrétariat de la CPSA et nous espérons pouvoir continuer à optimiser l'outil dans le cadre des prochaines vagues.

Les modifications mentionnées ci-dessous sont basées sur les notes de mise à jour, version 4.9, de Baticontrol.

Adaptations générales

- Concept d'autorisation : état actuel et prochaines étapes

Le nouveau concept d'autorisation n'a pas été adopté lors d'une étape antérieure, comme prévu initialement. En l'état actuel de la planification, ce concept sera mis en œuvre dans le cadre de la vague 3, en décembre 2026. Avant sa mise en œuvre, le concept doit encore être soumis aux organes compétents, en particulier au conseil d'administration et au groupe d'utilisateurs de Baticontrol, pour examen et validation. Le développement et la mise en place auront lieu une fois que les organes compétents auront donné leur accord.

- Amélioration des désignations concernant le statut d'engagement

Les désignations dans Baticontrol ont été modifiées comme suit :

- Entreprise CH - employé (dans une entreprise suisse)
- Entreprise CH - travailleur (auprès d'un bailleur de services)
- Entreprise CH - indépendant
- 1390 - travailleur de l'UE/AELE avec prise d'emploi dans une entreprise suisse (< 90 jours)
- 1390 - travailleur de l'UE/AELE avec prise d'emploi chez un bailleur de services suisse (< 90 jours)
- 1391 - prestataires de services indépendant UE/AELE
- 1392 - travailleurs détaché
- Indépendance fictive ex. 1391 - attribué à une entreprise CH
- Indépendance fictive ex. 1391 - attribué à une entreprise de détachement

- Amélioration de l'aperçu SYMIC : ajout d'une colonne « Dernier contrôle CP »

L'aperçu SYMIC permet de voir quelle CPP a effectué le dernier contrôle.

- **Ordre d'intervention : information supplémentaire relative à la date**

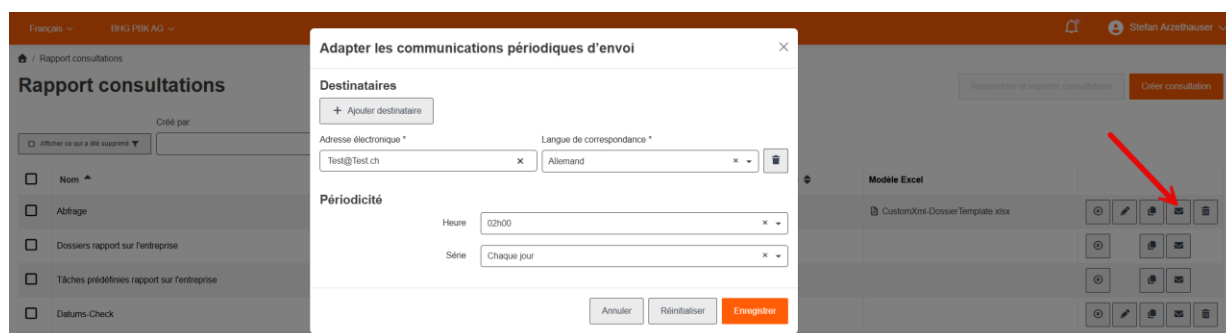
Dans la présentation des mandats de contrôle planifiables, une nouvelle colonne indique la « Date du dernier contrôle du lieu d'intervention / de l'entreprise », de manière analogue à ce qui figure dans l'attribution SYMIC.

- **Amélioration lors de l'ouverture : accéder directement à la succursale/filiale**

Lors de l'ouverture d'une succursale/filiale, seul le jeu de données sélectionné s'affiche ; les informations concernant d'autres succursales/filiales n'apparaissent pas.

- **Consultations de rapport : envoi automatique**

Il est désormais possible d'envoyer des consultations de rapport à des adresses électroniques enregistrées, de manière automatique et selon une périodicité choisie.



- **Complément à l'exportation d'entreprises**

- L'exportation d'entreprises a été élargie afin d'améliorer le calcul du quorum. Désormais, la colonne « Type dans Baticontrol » indique clairement s'il s'agit d'une filiale ou d'une succursale, indépendamment des numéros IDE disponibles.
- Les informations relatives au dernier contrôle de l'entreprise ont également été complétées. L'exportation contiendra à l'avenir le dernier contrôle de l'entreprise ajouté (y compris le numéro de dossier ou la mention « Contrôle sans dossier » pour les contrôles à l'aide d'un masque) ainsi qu'une mention indiquant si ce contrôle est transmis à SIAC (oui/non). En outre, la colonne « IDE de l'établissement principal » a été déplacée pour une plus grande clarté.

- **Évaluation des auditions**

L'export est complété par des données supplémentaires relatives à l'entreprise et au travailleur. Il est désormais possible d'indiquer le numéro de l'entreprise système des créances ainsi que le début de la période d'assujettissement. En outre, des informations détaillées sur les travailleurs sont désormais disponibles pour l'export. En font partie le numéro d'assurance sociale, le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse ainsi que les indications « Employé depuis » et « Employé jusqu'au », par analogie avec ce qui figure sur la plateforme. Important : chaque travailleur figure sur une ligne distincte. Par exemple, si une audition concerne deux travailleurs, elle apparaît deux fois dans l'export, avec les informations

Importer infractions



Fichier infractions (.xlsx) *

Datei auswählen

Keine Datei ausgewählt

Importation ancien mandant de
contrôle (créé avant le 25.09.2026)

Annuler

Importer

Remarque importante : Suite à la mise à jour du 24 septembre 2026, il est possible d'importer les mandats de contrôle déjà créés au moyen du bouton « Importer infractions », comme jusqu'à présent, et en cochant en plus la case « Importation ancien mandat de contrôle (créé avant le 25.09.2026) ».

Dans l'affichage sous forme de tableau, l'onglet « Infractions » a été complété par les colonnes « Versement de régularisation » et « Différence Infraction salariale ».

Il est désormais possible d'ajouter manuellement des versements de régularisation pour chaque travailleur au moyen du bouton « Crayon », soit individuellement par infraction, soit sous forme de montant total dans le champ « Versement de régularisation » en dessous du tableau.

Modifier les infractions à la CCT - vorname 1 name 1 01.01.2000

Point de contrôle	Manquement pécuniaire		Manquement non monétaire	Versement de régularisation	
13. Monatslohn	10	CHF		0	CHF
Arbeitszeitbestimmungen		CHF			CHF
Ferien		CHF			CHF
Minimale Entlohnung inklusive Zuschläge für Überstunden, Nacht-, Sonntags- und Feiertagsarbeit sowie andere Zuschläge gemäss anwendbarem GAV		CHF			CHF
Spesenentschädigung		CHF			CHF
Art. 47 al. 2: Fiches de salaires écrites		CHF			CHF
Art. 43 al. 1: Classification écrite de salaires		CHF			CHF
Art. 25 al. 1: Calendrier du temps de travail		CHF			CHF
Art. 24 al. 4: Enregistrement des heures de travail (rapport horaire)		CHF			CHF
Art. 34: Droit aux vacances selon CN		CHF			CHF
Art. 27 al.2: Jours de congé (notification à CPP)		CHF			CHF
Art. 42 al. 1: Rapport en cas de refus de promotion de la classe salaire C à la classe B		CHF			CHF
Art. 70 al. 4 (Employeur): Violation de l'interdiction du travail non déclaré		CHF			CHF
Art. 64 al. 10: Maladie (assurance indemnité journalière, paiement des primes, délai de report, etc.)		CHF			CHF
Art. 65: Assurance accidents (assurance indemnité journalière, paiement des primes, délai de sursis, etc.)		CHF			CHF
Art. 79 al. 2bis: Fourniture intentionnelle de fausses informations sur les salariés		CHF			CHF
Envoyer SIAC		CHF			CHF

Écart salarial total en pourcentage

Versement de régularisation

Statut de paiement de l'infraction salariale

1390 Annonces SYMIC ☐
 Infraction à l'obligation d'annonce ☐

Annuler Enregistrer

Dans l'onglet « Infractions », le bouton « Afficher historique des informations saisies » a été ajouté en haut à droite. En cliquant dessus, on fait apparaître l'historique en fin de journée des modifications apportées dans l'onglet « Infractions ». L'affichage par défaut est toujours l'état actuel des informations sur l'entrée. En utilisant le bouton « Afficher historique des informations saisies », il est désormais possible de suivre les modifications des données.

Dossier PBK_LU.2026.0154

Code50) - Enregistrement des faits

+ Créer une tâche / une note

Planifier un contrôle d'entreprise

Statut

Dossier

Aperçu Journal Soupçons Définir et réaliser le contrôle **Infractions** Sanctions & frais Décision par voie de circulation Documents Plateforme d'entreprises Historique

Modifier le statut des paiements des infractions saisies

Exporter travailleurs

Importer infractions

Ajouter des travailleurs

Ajouter des personnes de SYMIC

Afficher historique des informations saisies

☐	N°	Nom de famille	Infraction salariale	Versement de régularisation	Différence infraction salariale	Ecart salarial en %	Statut de paiement de l'infraction salariale	Infractions à la CCT
☐								
☐	1	vorname 1 name 1 01.01.2000	10,00	10,00				11. Monatslohn 1903P
☐	2	vorname 2 name 2 01.01.2000	20,00	15,00	5,00			11. Monatslohn 2003P
☐	3	vorname 3 name 3 01.01.2000	30,00	30,00				11. Monatslohn 3003P
	Total		60,00	55,00	5,00			

Historique des informations sur l'entrée

16.09.2026

15.09.2026

Le bouton « Exporter travailleurs » génère un fichier Excel nouvellement conçu, qui contient également le statut des versements de régularisation saisis. Si l'on souhaite générer un statut historique des informations saisies au moyen du bouton « Exporter travailleurs », il faut sélectionner la date correspondante dans l'historique des informations sur l'entrée.

- Reprise du statut d'engagement de l'annonce SYMIC

Lorsqu'on commence une audition, le statut d'engagement est repris de l'annonce SYMIC. Il n'est plus nécessaire de l'insérer manuellement ; il suffit désormais de le vérifier et de l'adapter si nécessaire.

- Routage amélioré à la fin d'une audition

À la fin d'une audition, on revient à la vue « Détails de l'ordre d'intervention » ; auparavant, on restait dans les « Détails de l'audition ».

- Copier un questionnaire

Plusieurs nouvelles fonctions sont disponibles pour répondre aux questionnaires. D'une part, il est possible de reprendre les réponses de la première audition par un seul clic, à condition qu'il s'agisse de la même entreprise dans le cadre du même ordre d'intervention (la fonction de copie n'a pas pour effet de remplacer les valeurs déjà remplies à la main). D'autre part, la fonction de sélection permet de reprendre certaines réponses d'auditions faisant partie du même ordre d'intervention.

- Il est désormais possible de réattribuer des annonces SYMIC

En ce qui concerne les annonces SYMIC, les mandants CP ont désormais la possibilité de les refuser sans devoir se désigner eux-mêmes comme CP bénéficiaires de prestations.

- Informations relatives au statut des contrôles en cours

Lorsque, dans le cadre de la création manuelle d'un mandat de contrôle à partir de l'ordre d'intervention, on sélectionne l'employeur, un éventuel contrôle en cours est signalé. Il reste malgré tout possible de créer un mandat de contrôle.

Employeur

+

Contrôle de mission CH en cours pour cette entreprise.
Un contrôle des livres des salaires est déjà en cours pour cette entreprise.

- **Amélioration concernant la saisie du lieu d'intervention**

Si un lieu d'intervention a été saisi, il est directement présélectionné dans l'ordre d'intervention.

- **Élargissement des motifs de rejet d'un mandat de contrôle**

Un nouveau motif à choix a été ajouté : « Travailleur pas entré sur le territoire ».

Prière de fournir le motif du rejet et de rédiger un commentaire.

Motif du rejet *

Travailleur pas entré sur le territoire

Inconnu

Fausse adresse

Chantier inexistant

Absence du travailleur / de l'employeur

Travailleur pas entré sur le territoire

Mauvaise CP

Commentaire:

- **Affichage de commentaires et d'informations complémentaires dans le dossier**

Les commentaires enregistrés dans les mandats de contrôle et les informations supplémentaires enregistrées concernant les ordres d'intervention s'affichent dans le registre « Annonces de contrôle ».

← Retour / Aperçu des dossiers actifs / BHG_LU.2026.0150

Dossier BHG_LU.2026.0150

+ Créer une tâche / une note Planifier un contrôle d'entreprise Statut Dossier

- Enregistrement des faits

Aperçu Journal **Annonces de contrôle** Auditions Chaîne contractuelle Soupçons Infractions Sanctions & frais Décision par voie de circulation Documents Historique

+ Ajouter des personnes de SYMIC

Source	Lieu d'intervention	Travailleur	Employeur	CP	Début de la mission	Fin de la mission	Numéro d'annonce
SYMIC				Parteiliche Berufskommission Bauhauptgewerbe im Kanton Luzern	30.07.2025	25.10.2025	1800933205952979

Commentaires

Commentaire mandat de contrôle Das ist ein Kommentar auf einem Kontrollauftrag

Information supplémentaire ordre d'assujettissement Das ist die Zusatzinfo auf dem Einsatzauftrag

- Il n'est plus nécessaire d'indiquer la raison du contrôle

La remarque figurant dans le registre des auditions apparaît désormais dans la version imprimée du dossier, même sans indication de la raison du contrôle.

- Plateforme pour entreprises : joindre un document à la décision

Pour les demandes/annonces, il est possible d'ajouter dans le registre Décision des documents qui seront publiés sur la plateforme pour entreprises lors de la clôture du dossier.

← Retour / Aperçu des mini-dossiers actifs / PBK_LU.2026.0144.MD

Dossier PBK_LU.2026.0144.MD

+ Créer une tâche / une note Statut Dossier

- Ouvert

Aperçu Journal Décision par voie de circulation Informations sur l'entrée **Décision** Documents Plateforme d'entreprises Historique

Remarque : la décision est visible pour l'entreprise seulement lorsque le statut du mini-dossier est formellement clôturé.

Feedback* Annonce complète

Remarque Alles Gut

Documents

Développer tout Réduire tout

☐ Sélectionner tous

☒ Mini-dossier

☒ Documents fournis

☒ A Test.pdf

☐ B.docx

Date de clôture 02.09.2026 06:21

Enregistrer

- En cas de contrôle spontané, il n'est plus nécessaire d'indiquer le nom de famille

Lorsqu'on sélectionne le type « Contrôle spontané », il n'est plus obligatoire de remplir le champ Nom de famille. Cela ne s'applique pas aux autres types (« Source »).

Série : Cinq questions à ...

Dans notre série « Cinq questions à ... », nous donnons la parole à des personnes qui participent, en coulisses, au développement de l'« outil d'application » ou qui l'utilisent activement. Dans cette édition, *Fabienne Grand*, responsable de la Commission Paritaire Genevoise du gros Oeuvre (CPGO), nous parle de son rôle, de sa motivation pour ce projet et de ses attentes en lien avec l'utilisation et le développement de l'outil d'application.

Cinq questions à ...

	
Nom :	Fabienne Grand - CPGO
Questions et réponses	
Peux-tu nous en dire plus sur ton rôle en lien avec l'outil d'application ?	En tant que responsable de la CPGO, mon rôle est de faire remonter les besoins et les expériences de mon équipe issus de notre pratique de l'outil Baticontrol, afin que cet outil soit non seulement performant sur le plan technique, mais réponde aux exigences concrètes du travail de contrôle des commissions paritaires.
Qu'est-ce qui te motive à participer au développement de l'outil d'application ?	Ce qui me motive, c'est de pouvoir participer au développement constant de cet outil en apportant nos expériences de contrôle « du terrain », avec comme but de faciliter notre travail quotidien.
Quels sont les plus grands défis selon toi ?	Les principaux défis de cet outil sont, selon moi, d'une part, de réussir à harmoniser les différents fonctionnements et besoins des commissions paritaires concernées au niveau suisse et, d'autre part, de continuer à se développer constamment dans le temps.
Quels sont les principaux avantages de l'outil pour les CPP et leur personnel ? De quoi peuvent se réjouir les utilisateurs et utilisatrices ?	On peut notamment citer le fait que Baticontrol permet de structurer le travail de contrôle et de rendre aussi plus facilement accessibles toutes les informations liées à un contrôle (par ex. l'accès à différents documents, le partage des dossiers avec d'autres commissions paritaires). Les données concernant la procédure d'assujettissement d'une entreprise sont également visibles et très utiles pour les commissions paritaires. D'une façon générale, l'outil donne aux utilisateurs-trices une vision globale de la situation d'une entreprise au niveau national.
Que souhaiterais-tu dire à tes collègues des CPP en ce qui concerne le processus de changement continu ?	Le message serait de garder à l'esprit que même si l'adaptation à cet outil est exigeante et requiert un peu de temps, l'outil est un soutien dans notre travail quotidien et vise à garantir des procédures de contrôle professionnelles et efficaces dans toute la Suisse.